

LE MONDE  
UN TÉLÉPHÉRIQUE  
PLONGE: 20 MORTS A 9



WEEK-END  
WOODSTOCK: DU FUN  
EN PAIX EN BEAUCE B 1

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

# LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 2 JUILLET 1999

www.lesoleil.com

## Tragédie sur les Plaines



La douleur des parents de la petite victime a atteint droit au cœur la pdg du Concours hippique de Québec Rhonda Rioux, elle-même mère de famille et bonne amie des Tazzer. « Ils sont dévastés », a-t-elle résumé entre deux sanglots.

## Un cavalier de 12 ans périt devant ses parents

ANNIE MORIN  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Un jeune cavalier de 12 ans originaire du Mexique est mort écrasé par son cheval, hier matin, durant les premières minutes de compétition du Concours hippique de Québec.

L'accident tragique s'est déroulé sous les yeux horrifiés des parents et de la sœur de la victime, venus du Mexique pour assister aux prouesses du gamin.

Le jeune Piero Tazzer était le troisième cavalier à s'élancer sur le parcours érigé sur les plaines d'Abraham. Il en a fait le tour une première fois avec succès. Les choses se sont toutefois gâtées, vers 8 h 30, quand le cheval a refusé de sauter un obstacle qu'il avait franchi à peine quelques minutes plus

L'horaire du  
Concours  
hippique ne  
sera pas  
modifié

tôt. L'animal s'est cabré, le garçon a culbuté et son fidèle compagnon, qui pèse plus de 1000 livres, lui est tombé dessus. En tentant de se relever, le cheval a piétiné la tête de l'enfant.

Les premiers soins ont été prodigués immédiatement par trois médecins se trouvant sur les

Voir PLAINES en A 2 >

AUTRE TEXTE

■ « Ça fait un peu peur » Page C 1

## Bus vs citerne



Une collision entre un autobus de la compagnie Intercar et un camion-citerne a fait un mort et neuf blessés peu après minuit hier, dans la réserve faunique des Laurentides. L'accident a forcé la fermeture de la route jusqu'à 8 h 30 hier.

## « ELVIS GRATTON II — MIRACLE À MEMPHIS »

# Pour en finir avec un mythe

ÉRIC MOREAULT  
Le Soleil

Dès le générique d'Elvis Gratton II — Miracle à Memphis, Pierre Falardeau abat ses cartes: si le premier film se voulait une satire de l'asservissement de la société québécoise, le deuxième sera plutôt un virulent manifeste politique et, accessoirement, une entreprise de déconstruction du mythe Gratton.

Composé d'images d'archives montées en boucle, cet irrévérencieux générique se raille ouvertement des Jean Chrétien, Bill Clinton et Boris Eltsine se livrant en pâture aux fabricants d'image(s). Pour le Falardeau pamphlétaire, les politiciens sont tous à divers degrés des incarnations d'Elvis Gratton: des bouffons soumis à la dictature de l'image, du marketing et du dieu dollar.

Puis entre en scène Gratton (Julien

Poulin) — ressuscité après trois jours! La symbolique est beaucoup plus fine que sa mise en forme, brute, à la limite

grossière, fidèle à la méthode Falardeau, le reste à l'avenant. Reclus dans son camp de pêche avec son fidèle beau-frère Méo (Yves Trudel), Gratton se remet de la disparition de Linda, enlevée par des extraterrestres... Arrive Donald Bill Clinton (Barry Blake) — « Appelez-moi D (é) Bill » —, un vendeur du temple qui transforme Gratton en vedette rock internationale au goût du jour. Son leitmotiv: « Think big ». Scénario décousu? Certainement!

Tout ce qui suit ne sert qu'à marteler le message de Falardeau et Poulin, toujours le même: le « plus beau pays du monde » est composé d'un ramassis de

pleutres prêts à vendre leur âme aux vertus de la privatisation et de la consommation. Fidèle à son habitude, Falardeau insiste sur les couples antinomiques: les « méchants » fédéralistes / les « séparatistes », les anglophones conquérants / les francophones colonisés, les oppresseurs / les opprimés, etc.

Ainsi, la meilleure séquence se déroule à l'aéroport, au retour de la tournée mondiale de Gratton. Le réalisateur en profite pour écorcher les médias au passage, ces médias qui encensent ce phénomène de cirque d'une façon plus naïve les uns que les autres. Avec des allures de prédicateur, s'élevant au-dessus de la masse des journalistes, Gratton scande le credo du jour:

Un générique  
qui se rit des  
Chrétiens,  
Clinton et c<sup>o</sup>

Voir MYTHE en A 2 >

## INFIRMIÈRES

# Inévitable

## Skene refuse de rencontrer le PM; la loi spéciale débattue ce matin

GILBERT LEDUC  
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'adoption, aujourd'hui, à l'Assemblée nationale d'une loi spéciale forçant le retour au travail des 47 500 infirmières apparaît inévitable. Selon la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, une ultime intervention de Lucien Bouchard, hier soir, auprès de la présidente de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec, Jennie Skene, n'a rien donné: les infirmières vont poursuivre leur grève illégale.

« À ce moment-ci, il est un peu tard », a déclaré M<sup>me</sup> Marois qui a rencontré

la presse, hier soir, quelques minutes avant de participer à une séance spéciale du conseil des ministres qui visait à peaufiner le projet de loi qui sera présenté, ce matin, au Salon bleu. « Le seul espoir qu'il nous reste est que la grève illégale cesse », a indiqué la ministre qui n'a pas voulu donner le moindre indice sur le contenu et la portée du projet de loi. Mercredi, Lucien Bouchard parlait d'une loi qui sera « raisonnable, civilisée et responsable ».

Voir REFUS en A 2 >

AUTRES TEXTES

□ Non à la loi Page A 6

□ Prêtes à continuer Page A 6

## PROCÈS D'ÉMILE BERGERON

# Meurtre non prémédité

ANNIE MORIN  
Le Soleil

QUÉBEC — Coupable de meurtre non prémédité. Les jurés au procès d'Émile Bergeron ont coupé la poire en deux. Ils ont repoussé l'accusation de meurtre au premier degré qui pesait contre l'agriculteur de Saint-Agapit, mais ils ont également rejeté le témoignage de l'accusé, qui prétendait avoir écrasé accidentellement son épouse avec son tracteur de ferme, en octobre dernier.

Bergeron est demeuré d'un calme désarmant quand le verdict est tombé dans une salle presque vide. À peine a-t-il cligné des yeux, plissé le front et serré les mains, portant son regard en alternance sur le jury et le juge de la cour supérieure Jacques Lévesque.

Journalistes et avocats composaient l'assistance, la famille de la victime n'ayant pu faire le trajet à partir de Saint-Agapit pour assister à la conclusion de ce procès fortement médiatisé.

Le père de famille de 42 ans n'a pas bronché non plus quand le juge Lévesque a prononcé une sentence d'emprisonnement à perpétuité assortie d'une possibilité de libération conditionnelle après 10 ans. Il s'agit du minimum prévu par la loi pour un meurtre au deuxième degré. L'accusation initiale de meurtre prémédité ouvrait la porte à une libération conditionnelle seulement après 25 ans d'emprisonnement.

La Couronne ne s'est pas opposée au délai minimal d'emprisonnement prescrit compte tenu du profil de l'accusé et des circonstances du meurtre de Lisette Poulin, 39 ans. Bergeron ne possédait pas de dossier judiciaire, a toujours gagné honnêtement sa vie et s'il a été décrit par

Voir PROCÈS en A 2 >

## Chacun son camp



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

D'un côté, des manifestants du MLNQ, qui scandent des refrains souverainistes. De l'autre, des familles qui profitent d'une belle journée et d'activités diverses. Somme toute, la fête du Canada s'est déroulée assez calmement. À lire en page A-7.

## LA MÉTÉO



Maximum 26, minimum 14

Pluie, et risque d'un orage. Dégagement le soir. Demain, ensoleillé avec passages nuageux. Détails page B 2.

QUÉBEC,  
103<sup>e</sup> ANNÉE, N° 178  
FLORIDE, 1,75 \$ US  
MONTREAL,  
OTTAWA 70¢ PLUS  
TAXES  
60¢ PLUS  
TAXES



TABLE DES MATIÈRES

**CAHIER A**  
 La Capitale ..... 3 à 5  
 Le Québec et le Canada ..... 6 et 7  
 Le Monde ..... 9  
 Questions d'argent ..... 10 à 14  
 Bourses ..... 12, 13 et 14  
 Opinions ..... 15

**CAHIER B**  
 Week-end Magazine ..... 1 et 2  
 Arts et spectacles ..... 3 à 12  
 Votre agenda ..... 4  
 Ce soir à la télé ..... 2  
 Annonces classées ..... 7 à 9  
 Décès ..... 10 et 11

**CAHIER C SPORTS**  
 André-A. Bellemare ..... 5  
 Statistiques ..... 2 et 4  
 Divertissements ..... 7

**SERVICES**  
 Abonnements ..... 686-3344  
 1-800-463-2362  
 Annonces classées ..... 686-3311  
 Carrières et Professions ..... 686-3270  
 Internet ..... www.lesoleil.com  
 Promotion ..... 686-3342  
 Publicité Détaillants ..... 686-3435  
 Publicité générale ..... 686-3270  
 Rédaction ..... 686-3394  
 Renseignements ..... 686-3233



LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication — Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

NUMÉROS CHANCEUX

**LA QUOTIDIENNE**  
 tirage du 01-07-99  
 8-5-8  
 9-3-2-9  
**EXTRA**  
 134172

**BANCO**  
 tirage du 01-07-99  
 4-6-9-17-23-25-28-29-30-35  
 40-43-44-47-48-54-58-62-65-68

C'ÉTAIT HIER

1993 — Aux Philippines, 200 personnes périssent dans le naufrage d'un bateau transportant des centaines de fidèles qui sombre durant les répétitions d'une procession religieuse. — Trente-cinq personnes meurent quand un extrémiste intégriste met le feu à un hôtel de Sivas, en Turquie, où séjourne l'auteur satirique turc Aziz Nesin, dont les propos sont jugés blasphématoires envers l'Islam.  
 1992 — Le gouvernement fédéral impose un moratoire de deux ans sur la pêche à la morue au large des côtes de Terre-Neuve.

RÉFLEXION

Le monde n'est pas mené par des pensées, ni même l'imagination, mais par des opinions.  
 (Elizabeth Drew).

MYTHE Facile

Suite de la Une

il faut fermer tout «ce qui ne rapporte pas» (les foyers de «vieux», les hôpitaux psychiatriques...) et privatiser tous les services gouvernementaux déficitaires. Un laquais du capitalisme sauvage!

Gratton se transforme alors en marionnette manipulée de main de maître par le ventriloque D. Bill avide de la grosse piastre. L'admirateur d'Elvis devient la nouvelle idole du peuple, une icône marchande sans substance qu'on commercialise à toutes les sauces.

Dans l'ensemble, *Miracle à Memphis* est un film paresseux, facile, qui reprend les principaux éléments du premier sans chercher à les

renouveler: du réchauffé. Film de collage aussi: une série de saynètes sur l'absurde qui nous entoure, avec ses quelques bons moments mais plusieurs mauvais. Et un peu n'importe quoi.

Bien sûr, on rit — jaune la plupart du temps. Sauf les segments avec la Cadillac parlante de Gratton, plus intelligente que lui finalement. C'est d'une drôlerie irrésistible, surtout grâce au jeu physique de Poulin, qui s'en donne à cœur joie: Les adeptes retrouvent avec bonheur leur Gratton de Brossard.

Au diable les demi-mesures, Falardeau tire sur tout ce qui bouge: «Radio-Cadenas», Roger D. Landry, Desmarais, Chrétien, Charest, Dion et compagnie. Tous passent dans le tordeur. Rien ne l'arrête: il faut du placement publicitaire dans le film, pas de problème, on va s'en moquer. Falardeau joue-t-il sur les deux tableaux, profitant de ce qu'il dénonce pourtant avec virulence?

Car même s'il s'en torche, Falardeau accepte quand même l'argent du papier

de toilette. Et celui de la compagnie de houblon. De façon plus générale, le problème se pose également sur l'objet cinématographique lui-même: Falardeau provoque les spectateurs pour susciter une réaction en leur tendant le miroir de leur banale réalité.

N'empêche que plusieurs s'identifient à ce Gratton caricatural, dont la bonhomie s'attire un capital de sympathie. Il y a là un véritable malaise qui n'échappe pas aux deux créateurs. À tel point que ceux-ci arrêtent le film pour discuter, en salle de montage, sur la façon de le terminer. Leur aveu est patent: «Nous avons créé un monstre»; un Frankenstein de la modernité. D'où l'entreprise de déconstruction, Falardeau et Poulin voulant (inconsciemment?) «scraper» Gratton, s'assurer qu'il ne reviendra pas.

Que faire? Enfoncer le clou. Donner une dernière séquence de bouffonnerie vulgaire et primaire, avec en superposition le lettrage de Gratton Land sur celui d'une publicité du gouvernement canadien. C'est l'intégration de plus en plus accomplie du Canada au rêve américain de consommation.

Ce matraquage en règle ne réussit pas nécessairement à éveiller les consciences. D'ailleurs, certains spectateurs expriment volontiers leur déception à la première: «Trop politique». Polémiste, Falardeau qui ne fait jamais dans la dentelle a tout de même brodé de meilleurs films que celui-ci, dont *Le steak* et *Octobre*. De toute façon, il ne prêche pas pour ses disciples. S'il n'en convertit qu'une poignée avec *Elvis Gratton II*, ce sera ça de pris.

★★ ELVIS GRATTON II — MIRACLE À MEMPHIS. Réalisé par Pierre Falardeau. Écrit par Pierre Falardeau et Julien Poulin. Prod.: Bernadette Payeur et Christian Larouche. Phot.: Alain Dostie. Dir. art.: Jean-Baptiste Turd. Mont.: Claude Palardy. Son.: Mathieu Beaudin. Mus.: Jean-St-Jacques. Avec Julien Poulin (Elvis Gratton), Yves Trudel (Méo) et Barry Blake (Donald Bill Clinton). Québec—1999. Général. Durée: 105 min. Au Charest, au Laurentien, au Lido, au Sainte-Foy et au ciné-parc Beauport. Internet: www.elvisgratton.com

PROCÈS Insensible

Suite de la Une

plusieurs témoins comme un être insensible, on ne lui a jamais opposé l'étiquette d'homme violent, ont convenu le juge et la Couronne.

Très surpris du verdict, M<sup>e</sup> Lawrence Corriveau, l'avocat de la défense, a affirmé que son client était encore plus surpris que lui. «Il m'a répété qu'il n'est pas coupable, que c'est un accident. Il ne comprend pas le verdict d'aucune façon», a-t-il déclaré aux journalistes. L'avocat de Bergeron a ajouté qu'il se donnait la fin de semaine pour «étudier l'affaire» et juger de la pertinence de porter cette cause en appel. S'il a précisé que son client souhaitait contester le verdict, M<sup>e</sup> Corriveau a aussi admis que la preuve circonstancielle était plutôt accablante.

Le procureur de la Couronne, M<sup>e</sup> Alain Gaumond, a pour sa part poussé

un soupir de soulagement quand le juré numéro trois a prononcé un verdict de culpabilité à une accusation réduite de meurtre au deuxième degré. «Au moins, ce n'est pas une défaite», a-t-il laissé tomber.

La poursuite soutenait qu'Émile Bergeron avait planifié le meurtre de son épouse, le 21 octobre, puis maquillé la scène pour faire croire à un accident. Tout ça parce que celle-ci entretenait une liaison avec un voisin et envisageait de quitter la ferme familiale avec ses enfants.

Le procureur de la Couronne s'appuyait sur des déclarations de Bergeron faites à des proches et sur la souscription d'une assurance de 100 000 \$ sur la vie de Lisette Poulin, un mois avant le drame, pour conclure au meurtre prémédité.

«Je suis satisfait dans le sens que le jury a prononcé un verdict de culpabilité et a écarté la version de l'accusé», a précisé M<sup>e</sup> Gaumond, dont la thèse n'a pas été entièrement retenue par le jury. L'avocat a prêté un grand soulagement pour la famille de la victime. Il a aussi félicité le technicien en scène de crime de la SQ qui a le premier remis en question la thèse de l'accident défendue par l'accusé.

PLAINES Comateux

Suite de la Une

lieux. Les ambulanciers sont arrivés dans un délai de cinq minutes, tel que le prévoyait le plan d'urgence de l'organisation sportive.

À son arrivée au pavillon Enfant-Jésus du Centre hospitalier affilié universitaire de Québec, le garçon se trouvait dans un état comateux. Il éprouvait des difficultés respiratoires à cause d'une blessure à la cage thoracique, mais ce sont surtout les lésions subies au cerveau qui ont précipité son décès, constaté à 10 h 35.

«L'envergure des dommages était telle qu'il n'y avait rien à faire. Il serait décédé de toute façon», a expliqué hier après-midi le D<sup>r</sup> Pierre Fréchette, directeur adjoint des services professionnels et responsable du programme de traumatologie au CHA. Son collègue Jean Dion, spécialiste en médecine d'urgence, a statué que les dommages étaient irréversibles. Selon lui, même si un accident semblable se produisait dans une salle d'opération bondée de neurochirurgiens, il serait impossible d'empêcher la mort du patient.

La présidente-directrice générale du

Concours hippique de Québec, Rhonda Rioux, était très affectée par cet accident malheureux, sans contredit le plus sérieux depuis les débuts de l'événement. «En sept ans, le pire qu'on a eu, c'est une clavicle cassée», a-t-elle précisé.

La douleur des parents de la petite victime a atteint droit au cœur M<sup>me</sup> Rioux, elle-même mère de famille et bonne amie des Tazzer. «Ils sont dévastés», a-t-elle résumé entre deux sanglots.

La pdg du Concours hippique de Québec a précisé que le jeune Piero, «un bon petit cavalier», est décédé en faisant ce qu'il aimait le plus au monde. Le garçon a en effet toujours vécu entouré de chevaux. Son père est membre de l'équipe mexicaine d'équitation. Il a porté les couleurs de son pays aux derniers jeux olympiques et se prépare pour les jeux panaméricains.

Le couple Tazzer a exprimé le souhait qu'une autopsie ne soit pas pratiquée sur le corps de leur fils. Le coroner Jean-Marc Picard a acquiescé à leur demande, vu la limpidité des circonstances de l'accident. Il se contentera donc d'examiner minutieusement la dépouille du garçon avant son transport au Mexique.

Suivant un autre vœu de la famille, l'horaire des compétitions n'a pas été chambardé, hier, sur les plaines d'Abraham. Une messe sera toutefois célébrée au cours de la fin de semaine en souvenir du jeune cavalier.

REFUS Une pause

Suite de la Une

Au dire de Pauline Marois, la mince lueur d'espoir du gouvernement s'est éteinte après le coup de fil donné par Lucien Bouchard à Jennie Skene. «Quand le premier ministre appelle la présidente d'un syndicat et qu'il fait la proposition qu'il a faite de reprendre les négociations, je pense que c'est la dernière tentative qui pouvait être faite.»

La titulaire de la Santé et des Services sociaux a expliqué que Lucien Bouchard avait demandé à Jennie Skene de convoquer le conseil fédéral de la FIIQ et de soumettre aux délégués une recommandation pour faire une «pause» dans les moyens de pression.

«De son côté, le premier ministre a dit qu'il était prêt à annuler la convocation de l'Assemblée nationale et il lui a dit que le gouvernement était prêt à régler rapidement les questions normatives qui demeuraient à discuter et que nous étions aussi prêts à discuter de l'échéancier de l'exercice de relativité salariale. Il a aussi proposé que soit mise en vigueur immédiatement l'entente qui pourrait intervenir sur les conditions de travail. Enfin, il a offert d'aller lui-même à la table des négociations. Elle a malheureusement refusé sa proposition», a raconté M<sup>me</sup> Marois en indiquant que la présidente de la FIIQ avait répliqué à M. Bouchard qu'elle n'avait pas le mandat pour mettre un terme, ne serait-ce que pour le temps d'une pause, à la grève générale et illimitée. M<sup>me</sup> Skene doit réagir ce matin aux derniers événements survenus dans le conflit.

Devant les médias, Pauline Marois semblait résolue à l'idée qu'une loi spéciale de retour au travail serait la seule avenue possible pour arrêter la grève qui en est aujourd'hui à sa neuvième journée.

«Nous allons prendre une décision difficile, mais nous n'avons pas le choix. La situation se détériore et ce sont les malades qui en paient le prix. Ils sont pris en otage». Elle reproche à la FIIQ de banaliser la situation. «Mettez-vous, juste un instant, dans la peau de quelqu'un qui souffre, qui est inquiet et qui attend», a-t-elle affirmé.

«Nous avons tout fait pour éviter d'en arriver là et contrairement à ce que l'on semble dire, il y a eu entente sur les conditions de travail les plus importantes pour les infirmières: la précarité d'emploi, la sécurité d'emploi, le fardeau de tâche et l'ajout de postes réguliers. Nous avons toujours voulu négocier et discuter de la relativité salariale et nous entendons sur un exercice d'évaluation salariale.»

En conférence de presse, hier midi, le chef libéral Jean Charest a indiqué que la collaboration de l'opposition pour l'adoption de la loi spéciale était loin d'être acquise.

Les libéraux tiennent mordicus à la tenue d'une commission parlementaire qui permettrait aux députés d'entendre la FIIQ, les négociateurs patronaux et le Conseil des services essentiels. «Ça sera une occasion de dialogue, pas de négociation», a déclaré M. Charest qui ne croit pas que l'arrêt des moyens de pression doit être un préalable à la comparution des infirmières en commission parlementaire.

Par ailleurs, le PLQ souhaite que la loi spéciale ne soit pas seulement un prétexte pour le gouvernement pour matraquer les infirmières, mais il faudra que la loi prévoit des obligations pour le gouvernement afin qu'il remette le réseau de la santé sur les rails.

**VENTE**  
à rabais  
**JOURS**  
à rabais  
**D'ÉTÉ**

VALEURS MODE EXCLUSIVES, PRIX EXCEPTIONNELS.  
 GARANTIE DE QUALITÉ SIMONS DANS TOUTS NOS RAYONS

**COLLECTION LAUREN RALPH LAUREN**  
**25% A 50%**  
 Bermudas, tee-shirts, robes, jupes, pantalons, vestons de notre collection printemps-été. Rabais appliqués sur articles spécialement sélectionnés.

**CHEMISE COTON AJOURÉ**  
**29.95** RÉG. 65.00  
 La chemise blanche idéale pour le plein été avec sa fine texture ajourée en carrés. Une exclusivité de notre collection de chemises manches courtes. P.m.g.tg.

**CARDIGAN TRICOT BOUCLETTE**  
**39.95** RÉG. 85.00  
 Un style pure mode en fin tricot bouclé. Forme plus près du corps, mini pochettes côtelées appliquées à la taille. Rose cendré ou gris fumé. P.m.g.tg.

**TEE-SHIRT V MODAL LYCRA**  
**29.95** RÉG. 50.00  
 Une exclusivité de notre collection de tee-shirt en doux tricot alliant modernité et confort des fibres modal et lycra. Noir, argent, blanc, ciel, rose, mais. P.m.g.tg.

la maison

**simons**

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL 977 STE-CATHERINE OUEST • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

# L'EST ET LA CÔTE-NORD

RISTIGOUCHE

## Fuite mortelle

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

■ RISTIGOUCHE-SUD-EST — Une poursuite policière s'est soldée par deux décès, à 0 h 30 hier matin, aux limites de Pointe-à-la-Croix et Ristigouche-Sud-Est, en Gaspésie. La voiture du suspect en fuite roulait tous feux éteints, dans la voie de gauche quand elle a percuté une auto circulant en sens inverse, sur la route 132.

Les deux victimes sont Nadia Lagacé, de Matapédia, et Allen Metallic, un Micmac de Listuguj. La femme de 21 ans prenait place dans la voiture emboutie par celle de Metallic, 28 ans. Le suspect conduisait une vieille Mustang, tandis que la jeune fille était au volant d'une Mazda récente.

Vers 0 h 15, les policiers autochtones du Listuguj Aboriginal Police Department ont reçu un appel d'un citoyen se plaignant du bruit causé par Allen Metallic avec sa voiture.

Le suspect effectuait des dérapages dans les rues de Listuguj.

«Lorsque les policiers se sont approchés de l'auto de Metallic, il leur a foncé dessus pour créer un premier impact léger. Puis il s'est dirigé vers la route 132 et la poursuite s'est engagée», précise l'agent Claude Ross, de la Sûreté du Québec, le corps policier responsable de l'enquête.

## POURSUITE

La poursuite a été de courte durée. Allen Metallic s'est engagé sur la route 132, en direction ouest, vers Ristigouche-Sud-Est et Matapédia. Après quelques mètres, il a éteint ses phares et s'est mis à rouler dans la voie de gauche. Après être passé devant le site touristique de la Bataille de la Ristigouche, le véhicule d'Allen Metallic, négociant une descente où la visibilité est réduite, est entré en collision avec l'auto de Nadia Lagacé.

L'impact a été tel que des débris des deux autos ont été projetés dans tou-

tes les directions. Selon une évaluation sommaire, l'auto de Metallic roulait à une vitesse de 100 à 140 kilomètres à l'heure. La circulation sur la route 132 a été interrompue pendant près de 10 heures. Un détour par l'ancienne route 6 permettait toutefois de contourner le lieu du drame.

Les pinces de désincarcération ont été utilisées pour dégager les corps. Nadia Lagacé avait encore un pouls très faible, mais elle est décédée quelques instants plus tard. Sa mort a été constatée à l'hôpital régional de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, à quelques kilomètres.

«Une autopsie sera pratiquée sur le corps d'Allen Metallic à l'Institut de médecine légale à Montréal pour déterminer s'il avait bu de l'alcool avant les événements», précise l'agent Ross.

## CHOC À MATAPÉDIA

L'accident a causé tout un choc à Matapédia, village de 850 habitants où vivait Nadia Lagacé. «Tout le monde n'a que la tragédie en tête. Elle vient d'une famille bien connue, qui a été durement éprouvée par la maladie et les accidents au fil des ans», signalait hier au SOLEIL un résidant demandant l'anonymat.

L'enquête a été confiée à l'escouade des crimes majeurs de la Sûreté du Québec à Rimouski. Deux enquêteurs ont été dépêchés sur les lieux, de même que deux techniciens en accident et en identité judiciaire.

## La Ville de Matane n'a pas suivi les recommandations du chef de police

ROMAIN PELLETIER

Collaboration spéciale

MATANE — La Ville de Matane n'a finalement pas suivi les recommandations de son chef de police, Jacques Roger, qui exigeait des sanctions plus sévères envers trois de ses policiers pour diverses fautes disciplinaires.

Malgré tout insatisfait, la Fraternité des policiers-pompiers entend contester les mesures disciplinaires par voie de griefs, plus particulièrement pour l'agente Andrée Métivier, accusée d'insubordination. La Fraternité estime qu'il n'y a pas de motifs valables pour pénaliser ses membres.

Quant au chef de police, il n'a pu être joint pour commenter les décisions du conseil municipal puisqu'il est en vacances pour un mois. Son adjoint, Clarence Gagné, mentionne que des commentaires seront émis en temps jugé opportun.

## SUSPENSION FINALE

La municipalité a imposé à la présidente de la Fraternité, l'agente Andrée Métivier, qui était suspendue avec solde depuis le 8 avril, une suspension finale de trois jours de travail sans solde. À cela s'ajoute la consignation d'avertissements et de réprimandes à son dossier disciplinaire, vierge jusque-là.

Selon les conseillers et le maire, le fait que M<sup>me</sup> Métivier ait été privée d'exercer sa fonction pour une période relativement longue (11 semaines),

bien que payée, constitue en soi une mesure disciplinaire. Ils ont d'ailleurs exigé qu'elle soit réintégrée dans les plus brefs délais.

D'après la Fraternité, le chef de police recommandait une suspension de 30 jours sans solde, principalement parce que M<sup>me</sup> Métivier a dénoncé le système de boîtes vocales au poste de police et ainsi contesté son autorité.

## AVERTISSEMENTS

D'autre part, l'ex-président de la Fraternité des policiers-pompiers, le sergent Réal Quimper, et l'agent Martin Canuel se sont vu imposer des avertissements et des réprimandes dans leur dossier disciplinaire.

Le chef de police leur reprochait divers manquements lors d'une poursuite automobile comportant une prise d'otage en août 1998 à Sainte-Félicité. Il demandait la rétrogradation du sergent Réal Quimper à la fonction d'agent. Ce qui aurait nui à l'avancement de sa carrière puisque ce dernier est pressenti pour être le prochain chef de police. Il suit d'ailleurs des cours en ce sens. Dans le cas de M. Canuel, le chef proposait que le policier surnuméraire soit rayé de la liste de rappel au travail pour une période indéfinie.

Dans les deux cas, le conseil municipal a estimé que la sanction recommandée apparaissait trop lourde en regard d'une première offense. Sans compter que les deux policiers se sont attirés les éloges, à la fois de l'otage et du directeur de la Sûreté du Québec, en poste à Matane.



La fermeture, pour une période indéterminée, de la papeterie Gaspésia de Chandler crée de l'incertitude.

## « L'enfer » de la Gaspésie Les familles s'en vont, dit le préfet

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

■ CHANDLER — « Samedi passé, il y avait trois camions de démantèlement dans ma petite rue. Trois familles s'en vont, avec chacune deux petits enfants. Ça fait six enfants de moins d'un seul coup dans notre école. »

Le préfet de la MRC de Pabok et maire de Pabos Mills, Claude Cyr, se sert de cette image parmi tant d'autres pour décrire « l'enfer » créé par l'incertitude touchant la papeterie Gaspésia de Chandler, fermée pour une période indéterminée par Abitibi-Consolidated, à cause de coûts de production trop élevés selon la version officielle.

« Une seule machine pour cette usine, c'était déjà un drame. Là, c'est vraiment l'enfer », ajoute le préfet Cyr, en faisant référence à une première annonce, le 20 janvier, de fermer l'une des deux machines de la Gaspésia, et à la décision du 9 juin de fermer l'usine 11 jours plus tard pour une période indéterminée.

Les chiffres sont difficiles à évaluer, parce qu'ils évoluent sur une base presque quotidienne, mais Claude Cyr estime qu'il n'est pas exagéré de parler de 50 maisons mises en vente depuis le début de 1999 dans la MRC de

Pabok, surtout à Chandler, Pabos et Pabos Mills.

Au plan des inscriptions scolaires, là encore, les données changent presque tous les jours, mais il y aurait 40 enfants de moins à Chandler et dans les environs en septembre, seulement au niveau élémentaire. Ça ne compte pas la baisse de clientèle attribuable à la faible natalité. On parle d'enfants qui étaient inscrits à la commission scolaire René-Lévesque cette année et qui n'y seront pas à l'automne.

Hier, 1<sup>er</sup> juillet, jour de déménagement, 15 personnes ont quitté du même coup deux « blocs d'appartements » voisins, des jeunes qui ont décidé de retourner chez leurs parents ou qui quittent la région.

« Ce sont les jeunes couples dans la trentaine qui s'en vont, les gens formés, les cerveaux. Les chiffres d'affaires des commerces baissent en conséquence. Ce n'est pas comme lors de la grève (de six mois dans les usines d'Abitibi-Consolidated en 1998). À ce moment, les travailleurs avaient des allocations appréciables et ils consommaient quand même. Et on savait que la grève allait se terminer un jour. Là, c'est très différent », analyse Claude Cyr.

Le préfet, candidat libéral vaincu dans Gaspé en novembre, est très déçu du niveau d'engagement du gouvernement québécois dans toute la saga de la papeterie de Chandler. Le maire de Chandler, Jean Paquin, abonde dans le même sens.

Les deux hommes sont restés estomaqués devant les propos du 22 juin du premier ministre Lucien Bouchard, qui a dit : « nous sommes des observateurs plus que passifs » dans cette affaire.

« J'étais là en 1996 à Fort Prével quand M. Bouchard avait dit faire de la Gaspésie une affaire personnelle. La Gaspésie, c'est un peu la Gaspésie », rappelle Claude Cyr, qui a hâte de voir ce que proposera le conciliateur Fernand Matteau, nommé par le ministère du Travail pour rapprocher des travailleurs le partenaire d'Abitibi-Consolidated, le Groupe Cédrico.

Le Groupe Cédrico avait conclu en janvier une entente avec Abitibi-Consolidated pour un investissement conjoint de 100 millions \$ dans la Gaspésie et dans une nouvelle scierie. Or, ce marché se traduisait par la perte de 300 des 550 postes à l'usine. La scierie aurait récupéré 75 emplois. Mais les pourparlers entre Cédrico et les travailleurs syndiqués ont pris fin le 31 mai.



Jean Paquin



Claude Cyr

## DÉCÈS DE SYLVIE LAJOIE

## Un rapport interne qui ne blâme... personne

CARL THÉRIAULT

Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Un rapport interne préparé par les services correctionnels du Québec conclut qu'il n'y a eu aucun manquement du personnel du Centre de détention de Rimouski lors du suicide de Sylvie Lajoie survenu dans une cellule de la prison le 21 septembre 1998.

Le document a été déposé lors de la sixième journée de l'enquête du coroner Jacques Bérubé qui se terminera à Québec par l'audition de témoins-experts.

Deux agents du service correctionnel étaient indirectement informés du comportement suicidaire de Sylvie Lajoie, mais n'avaient aucune obligation d'en faire part à leur supérieur considérant que le geste de la prévenue en était plutôt un de simulation.

Les nouvelles mesures mises en place exigent maintenant que toute information relative à un risque suicidaire d'un détenu soit transmise au responsable en devoir au centre de détention.

La fiche santé de Sylvie Lajoie n'avait pas été complétée lors de son admission au centre de détention de Rimouski, une « mauvaise tendance »

ayant été prise de ne pas toujours tenir compte de ce document où deux questions sont posées sur les risques suicidaires.

Dorénavant, le personnel devra compléter, dans tous les cas, la fiche santé lors de l'admission d'un prévenu, a fait part au coroner Jacques Bérubé, René Deschamps, président du comité d'enquête. Une cellule dite antisuicide a aussi été aménagée et la formation du personnel en prévention du suicide accrue.

« Le suicide de Sylvie Lajoie nous a amenés à prendre conscience de nos problèmes de communication. Peut-être qu'un jour on aura le système parfait », a exprimé Simon Potvin, directeur en 1998 du centre de détention de Rimouski.

## NOUVEAU FORMULAIRE

Le département de psychiatrie de l'hôpital régional rimouskois met d'ailleurs la dernière main à un formulaire qui sera remis aux services correctionnels au sujet du profil d'un usager qui devra toutefois donner, au préalable, son consentement. Le coroner Jacques Bérubé s'est dit convaincu quant à lui que la confidentialité de

ces renseignements sera levée quand la vie d'une personne ou d'un autre individu est en danger. Une dizaine de lois devront toutefois être revues et corrigées.

Le docteur Manon Charnau, psychiatre-examinatrice au Centre hospitalier régional de Rimouski, est venue réitérer dans un long témoignage que Sylvie Lajoie était apte à subir son procès malgré ses troubles de personnalité « border line ».

L'absence de médicaments — dont la prescription n'a toujours pas été retrouvée — prescrits à Sylvie Lajoie lors de sa sortie du centre hospitalier ne pouvait, selon elle, entraîner un état de crise menant au suicide compte tenu qu'il ne s'agissait plutôt que d'une question de confort.

Même si toutes les informations pertinentes avaient été transmises au centre de détention sur la condition de Sylvie Lajoie, peut-être aurait-elle été seulement placée avec une co-détenue compte tenu de l'amélioration de sa situation après son séjour en centre hospitalier, a évoqué le psychiatre. Dix pour cent des personnes ayant des troubles de personnalité limites finissent par se suicider.

Une cellule dite antisuicide a été aménagée

NEW CARLISLE

# Suspension de trois jours à un policier

## Un dossier vierge et ses aveux lui valent un peu de clémence

FRANÇOIS SIMARD  
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'agent Il Kim Kwang, de la Sûreté du Québec au poste de New Carlisle, a été suspendu pour trois jours sans salaire par le Comité de déontologie policière, après avoir admis être entré dans le domicile d'un citoyen sans s'annoncer et avoir usé d'une force excessive à l'endroit de celui-ci.

Les événements qui ont valu cette sanction au policier se sont produits le 23 décembre 1997. Après avoir intercepté un citoyen le long de la route 132 dans le secteur de Shigawake, l'agent Il Kim Kwang et son collègue, Yves Arseneault, blanchi par le comité, le couchent au sol et lui mettent les menottes. Après vérifications, l'homme est toutefois relâché.

Aussitôt de retour à son domicile, il téléphone au poste de la SQ et demande à voir des policiers concernant cet incident. Les deux mêmes agents se rendent alors chez lui et entrent sans frapper ni s'annoncer. Le plaignant ne voulant évidemment pas faire affaire avec les deux hommes impliqués dans l'incident, ces derniers ont donc quitté les lieux.

Devant le comité, l'agent Il Kim

Kwang a admis avoir dérogé au code de déontologie des policiers sur deux des sept chefs pour lesquels il était cité. Quant à son confrère Yves Arseneault, le procureur du commissaire a retiré l'ensemble de la citation.

Tenant compte notamment des aveux du policier, de ses quatre années d'expérience et de son dossier vierge en matière déontologique, les deux procureurs ont conjointement suggéré une suspension d'une journée pour le premier chef et de deux jours pour le quatrième.

Soulignant le grave abus d'autorité de la part de l'agent Kwang et la façon cavalière avec laquelle il s'était introduit chez le plaignant, le comité s'est rendu aux arguments du procureur et lui a imposé une suspension de trois jours.

**Usage de force excessive et entrée illégale**

RIVIÈRE-DU-LOUP



COLLABORATION SPÉCIALE, MARC LAROUCHE

Ouf!

Les deux occupants d'une petite camionnette ont eu la peur de leur vie mercredi vers 17h, lorsqu'ils attendaient à l'intersection des routes 185 et du boulevard de la Plaine, à Rivière-du-Loup. Leur véhicule a violemment été heurté par la remorque d'un camion, qui venait d'être heurté par un autre. Selon l'agent Mario Gilbert de la SQ, un camion remorque circulant vers le sud sur la route 185, en tournant sur le boulevard de la Plaine a coupé la route à un autre fardier roulant à pleine vitesse en sens inverse. Ce dernier a percuté de plein fouet la remorque du camion, déjà à moitié engagée sur le boulevard. Sous la force de l'impact, la remorque a violemment frappé une petite camionnette qui attendait à l'intersection, et qui, à son tour, a heurté un autre véhicule automobile. Selon les policiers, les deux personnes qui prenaient place dans la camionnette n'ont été blessées que légèrement. M.L.

SAINT-ULRIC

### Perte de vie sur la route 132

Mercredi après-midi, vers 17h30 à Saint-Ulric de Matane, quatre Coréens dans la trentaine ont été impliqués dans un accident qui a coûté la vie à l'un d'eux. Les quatre personnes — trois femmes

et un homme — étaient en visite dans la région et circulaient à bord d'un véhicule immatriculé en Ontario. Les trois survivants sont grièvement blessés. Ils ont été transférés par avion à l'hôpital l'Enfant-Jésus, à Québec. Selon l'agent Claude Ross, la vitesse pourrait être en cause. Leur véhicule aurait raté une courbe prononcée. L'identité de la victime n'est pas connue. La SQ a fait appel au consulat coréen pour retracer les familles.

RIVIÈRE-PENTECÔTE

# Une fête qui finit mal

STÉPHANE TREMBLAY  
Collaboration spéciale

RIVIÈRE-PENTECÔTE — Une fusillade dans une résidence à Rivière-Pentecôte, sur la Côte-Nord, aurait pu mal tourner.

Un homme de 33 ans de la localité a ouvert le feu cette semaine sur un individu avec qui il venait d'avoir une altercation.

Heureusement, personne n'a été blessé. Gabriel Fougère a tout de même été arrêté et a comparu jeudi au palais de justice de Sept-Îles sous sept chefs d'accusation, dont menace de mort, voies de fait et introduction par effraction.

L'histoire a débuté alors que quatre personnes se trouvaient au 4368, route 138, à Rivière-Pentecôte, et festoyaient autour d'une bière.

Durant la soirée, une dispute aurait éclaté entre deux hommes. Tabassé et en colère, Gabriel Fougère se serait rendu chez un voisin pour y pénétrer illégalement afin d'y dérober une arme à feu.

Par la suite, il serait revenu sur les lieux de l'altercation et aurait tiré quelques coups de feu. L'escouade des crimes majeurs de la SQ a ouvert une enquête.

Situé sur le stationnement des Galeries de la Capitale

tout pour la maison  
magasin de meubles et d'électroménagers

**SEARS**

Tous les meubles, ensembles matelas-sommier et gros appareils ménagers Kenmore<sup>®</sup> sont en solde ou à prix d'achat spécial

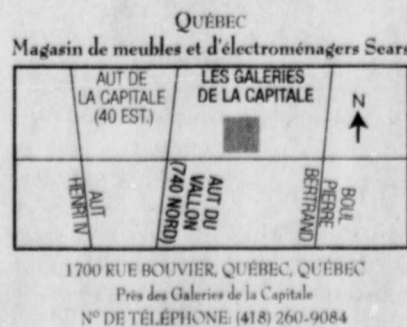
**RABAIS 350<sup>s</sup>**  
CANAPÉ "DEVONSHIRE"  
REG. SEARS 1699,99 **1349,99.**  
MEUBLES ASSORTIS ET OPTIONS SUR COMMANDE AUSSI EN SOLDE

**MOITIÉ PRIX**  
ENSEMBLE "CONFORT LUXUEUX"  
SEARS-O-PEDIC™ 1 PLACE-TG 2 PLACES  
REG. SEARS 1899,99/2999,99  
**949,99-1499,99.**

**RABAIS 200<sup>s</sup>**  
REFRIGÉRATEUR KENMORE DE 19,9 PIEDS  
TABLETTES EN VERRE À RÉCUPER 14 600992  
REG. SEARS 1199,99 **999 \$** AUSSI EN NOIR SUR NOIR ET AMANDE SUR AMANDE

Et... épargnez 7%, l'équivalent de la TPS, pour tous les meubles et ensembles matelas-sommier et avec la carte Sears, pas de paiement avant un an pour tous les meubles, ensembles matelas-sommier et électroménagers.

Prix en vigueur jusqu'au dimanche 4 juillet 1999, dans la limite des stocks. Certains articles ont peut-être déjà été offerts à prix soldés au cours de la semaine dernière



**SEARS**  
magasin de meubles et d'électroménagers

tout pour la maison.  
meubles coordonnés  
Centre Multimarque -  
Le plus grand choix d'électroménagers au Canada

**De plus, épargnez 15%,**  
l'équivalent de la TPS et TVQ sur tous nos échantillons de plancher rayon des meubles, en liquidation à prix réduit!

Offre "Épargnez 7%": Sears déduira un montant équivalent à la TPS du prix de votre achat. L'offre ne s'applique pas aux frais de livraison, d'installation ou de contrat d'entretien. Offre pour les meubles et ensembles matelas-sommier en vigueur jusqu'au vendredi 16 juillet 1999.  
Offre "Pas de paiement": pas de paiement jusqu'en juillet 2000, sur approbation de votre crédit, avec la carte Sears. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. Offre pour les meubles et ensembles matelas-sommier en vigueur jusqu'au dimanche 18 juillet 1999. Offre pour les électroménagers en vigueur jusqu'au dimanche 4 juillet 1999. Renseignez-vous. **Toutes les offres:** s'appliquent à la marchandise des magasins de meubles et d'électroménagers Sears et excluent les achats par catalogue

PETITE-VALLÉE

# Plume honoré au Festival en chanson

HENRI MICHAUD  
Collaboration spéciale

PETITE-VALLÉE — La municipalité de Petite-Vallée, dans Gaspé-Nord, vit au rythme du 17<sup>e</sup> festival en chanson. Soirées et spectacles se poursuivent jusqu'à dimanche.

Ce soir, Gilles Vigneault, Sylvie Tremblay, Marie-Claire Séguin et des artistes locaux rendront hommage au parrain 1999, Plume Latraverse. Puis, demain et dimanche soirs, les finalistes des catégories «interprète» et «auteur-compositeur-interprète» monteront sur les planches du Centre socioculturel de Grande-Vallée.

Demain et dimanche, dès 15h30, Gilles Bélanger et Daniel Boucher offriront respectivement des spectacles gratuits

au Café de la Vieille Forge de Petite-Vallée.

Pour leur part, les 22 participants au Festival bénéficient d'ateliers de formation animés par Marie-Claire Séguin, Lise Vaillancourt, Robert Léger et Bruno Fecteau. Le «sourcier», Gilles Vigneault, prodigue également des conseils aux artistes de la relève.

Inauguré dimanche, le Festival a réellement pris son envol mardi soir, en l'Église de Grande-Vallée. À cette occasion, pas moins de 57 étudiants de Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme et Gaspé ont interprété 13 pièces tirées du répertoire de l'artiste-parrain, Plume Latraverse.

La ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, assume la présidence d'honneur de l'événement.



Près de 60 jeunes ont rendu hommage au parrain du 17<sup>e</sup> Festival en chanson de Petite-Vallée, Plume Latraverse. L'événement se poursuit jusqu'au 4 juillet.



Janine Sutto ne se lasse pas du théâtre.

# Elle aime jouer et elle joue souvent...

## Mais ne demandez pas à Janine Sutto de changer de logement

■ MONTRÉAL (PC) — Janine Sutto aime jouer au théâtre et, depuis le 4 juin, elle prend allègrement le chemin de Saint-Sauveur pour *Un Coup sur le ciboulot*, une comédie d'actualité.

Tout le monde part à l'église pour le mariage de sa petite-fille, les parents étant Louise Dussault et Claude Michaud. Et Janine Sutto est la belle-mère de ce dernier.

« Il est publicitaire et est en train de préparer une campagne sur les soutiens-gorge Chanel. Mais en arrivant à l'église, il reçoit la porte sur le front et il va avoir des hallucinations. Il parlera à quelqu'un que personne ne voit. C'est spécial comme pièce et j'ai hâte de voir la réaction du public. Gérard Paradis fait mon mari et je suis très contente de jouer avec lui. »

Elle va voyager tous les jours. « J'ai beaucoup habité à la campagne pour les théâtres d'été. Je serais obligée d'emmener Catherine (sa fille) et je ne serais pas capable de la garder 24 heures. Là, elle est dans son atelier jusqu'à 16 h. »

Janine Sutto n'a pas de voiture et n'a jamais conduit. « C'est une des conditions que je demande : venez me chercher et vous me ramenez. Et puis, Saint-Sauveur n'est pas loin. »

Cela fait 27 ans qu'elle demeure dans le même logement. « J'adore le quartier, les commerçants. Il y a tout, tout, tout ici ! Je me lève à 6h30 le matin car Catherine est lente et il faut la préparer. Souvent, j'ai des répétitions à 9 h. Quand je jouais au Rideau Vert, je passais devant la Gascogne et je me prenais des plats cuisinés. Ils ont des spécialités provençales excellentes. »

Janine Sutto dit qu'elle n'est pas une femme d'ordre, ni d'argent. Donc, elle n'a jamais eu de sentiment terrible

d'insécurité. « J'ai eu des années difficiles, mais j'ai eu de la chance. En revanche, c'est très difficile actuellement pour les jeunes. Ce ne sont que des productions privées et les producteurs sont assez intraitables. Ce n'était pas du tout la même chose quand j'ai commencé. Il y a plus de travail maintenant, mais il y a plus de monde. »

Fait-elle des folies parfois ?

« Puisque maintenant je suis très tannée de faire la cuisine, j'invite au restaurant. » Elle avoue aussi qu'elle dépense beaucoup d'argent pour ses vêtements.

Ses rapports avec sa fille sont-ils bons ?

« Oui. Il y a bien quelques problèmes parfois parce que ma fille, sous des dehors très ouverts, est assez compliquée. Et puis, à partir du moment où elle a eu des enfants, j'ai eu la bonne idée de me taire et de ne pas me mêler de leur éducation. »

Si elle était riche, elle prendrait un appartement au Ritz ? « Souvent on me demande pourquoi je ne m'achète pas un condo. Je n'ai pas envie de ça, moi ! Ça ne m'intéresse pas du tout. »

Ça la fait un peu rire quand les gens lui parlent de plan de carrière. « Je voulais jouer. Je n'ai pas toujours joué dans des choses géniales, mais j'ai fait un tas de choses — du mieux que je le pouvais. »

Elle va beaucoup au théâtre et ne s'en lasse pas. « Il y a des périodes où il m'arrivait de m'endormir. Pas du tout cette année », dit-elle en souriant.

Janine Sutto fait aussi partie du Conseil des arts de la communauté urbaine de Montréal. « C'est pour ça que je vais voir toutes les jeunes troupes. J'aime le théâtre de répertoire tout comme les choses nouvelles. »

La saison prochaine, elle jouera dans une création au Théâtre d'Aujourd'hui, *Les Vieux ne courent pas les rues*, et c'est André Brassard qui fera la mise en scène.

Ses « folies » : le restaurant et les vêtements

EN BREF

### Le Festival international du film de Québec ne disparaîtra pas

L'arrivée du nouveau festival cinématographique Images du Nouveau Monde ne remet nullement en question l'existence du Festival international du film de Québec (FIFQ). Porte-parole du FIFQ à Québec, Margarita Wolniewicz explique que le festival, parrainé par Serge Losique, ne va certainement pas disparaître, contrairement à ce que le SOLEIL laissait entendre dans son édition de mercredi. « Les deux événements ne seront pas en compétition, il ne faut donc pas les comparer », a souligné Madame Wolniewicz. Alors que Images du Nouveau Monde se déroulera en mars, le Festival international du film de Québec, qui en sera à sa 14<sup>e</sup> édition cet automne, sera présenté du 2 au 8 septembre. Les projections auront lieu dans les salles du Cinéplex Odéon sur le boulevard Charest. « Cette année, nous avons prévu une rétrospective Bertrand Tavernier, ainsi que quelques surprises », promet Madame Wolniewicz. B.R.



Catherine Zeta Jones

### Michael Douglas et Catherine Zeta Jones ont une relation « très spéciale »

La comédienne britannique Catherine Zeta-Jones a reconnu mardi entretenir une « relation très spéciale » avec son aimé de 25 ans Michael Douglas, après la publication de photos intimes du couple dans la presse populaire. « Je ne peux pas nier que Michael

et moi avons une relation très spéciale », a-t-elle confié au magazine britannique *Hello!*. « Michael a toujours été très bon avec moi. Il m'a beaucoup soutenue lorsque j'avais besoin d'aide, il est très charmant et c'est un vrai gentleman », a ajouté l'héroïne du *Masque de Zorro* au côté d'Antonio Banderas et du plus récent *Haute voltige (Entrapment)* avec Sean Connery. Plusieurs tabloïds, le *Sun* en particulier en Grande-Bretagne, ont récemment publié des photos de paparazzi montrant l'actrice galloise de 29 ans et le comédien américain de 54 ans tendrement enlacés sur un yacht en mer Méditerranée. (AFP)

# AMANDA MARSHALL

Salle Albert-Rousseau

## Gagnez

des billets VIP pour le spectacle, RENCONTREZ Amanda Marshall en coulisses, recevez un CD ainsi qu'une affiche autographiée.

Postez ou déposez votre coupon à : "Concours Amanda Marshall", Le Soleil, 925, chemin St-Louis, C.P. 15180, succ. Terminus, Québec G1K 7X2

2 paires de billets VIP attribuées par tirage le 7 juillet

# LE SOLEIL

CORE AUDIENCE ENTERTAINMENT

Samedi 10 juillet

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Pro : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Age : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_

Les règlements du concours sont disponibles au quotidien Le Soleil et à CHIK 96.9. Le gagnant devra répondre à la question d'habileté mathématique suivante: (9 + 20) - (2 x 3) + 2 =